

Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)

Ce formulaire permet de déclarer votre activité soumise à la taxe générale sur les activités polluantes pour l'ensemble des composantes : émissions polluantes, lessives, matériaux d'extraction et déchets.

Il est composé de la partie liquidation et de la partie acompte qui ne sera pas traité dans ce document.

Le formulaire est accessible depuis le menu **Déclarations > EDI Paiement > TGAP**

Page 1

Dans cette page, vous pouvez renseigner le nombre d'établissements de l'entreprise assujettis aux TGAP. Il faut prendre le soin d'indiquer le nombre d'établissement correspondant à chaque composante (lessives et préparations assimilées, matériaux d'extraction, émissions polluantes et déchets).

Dans la deuxième partie de la page, le périmètre de la déclaration est présenté par des cases à cocher. Le formulaire est paramétré de sorte que seules les pages liées à la case cochée apparaissent. Des anomalies se déclencheront automatiquement si par exemple un périmètre est coché mais qu'il n'y ait aucune donnée sur la ou les pages correspondantes.

Par exemple, la 1ère ligne nous dit de cocher l'option si on est concerné par la TGAP « Lessives et préparations assimilées » ; une fois que c'est coché, les pages sur le cadre 3 du formulaire devraient apparaître. C'est exactement la même chose pour le cadre 4 – cadre 5 et le cadre 6.

Les pages qui s'affichent dépendront des cases cochées dès la première page. L'idée est d'éviter d'afficher les pages inutiles alors que vous travaillez uniquement sur le cadre 5 par exemple.

Liquidation TGAP 2021

Déclaration 5 anomalies détectées Envoi EDI

1 192.3 % Appliquer

edi-paiement TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES (TGAP) 2020TGAP
DÉCLARATION ANNUELLE 2021

ABDSY 2021

Si vous n'avez pas eu d'activités polluantes au cours de l'année d'imposition, veuillez cocher la case ci-contre

1 – ÉTABLISSEMENTS ASSUJETTIS AUX TGAP

Nombre total d'établissements assujettis aux TGAP

Dont assujettis à la composante « Lessives et préparations assimilées »

Dont assujettis à la composante « Matériaux d'extraction »

Dont assujettis à la composante « Émissions polluantes »

Dont assujettis à la composante « Déchets »

2 – DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE LA DÉCLARATION

Si vous êtes concerné par la TGAP "Lessives et préparations assimilées" (cadre 3) - Cochez l'option ci-contre

Si vous êtes concerné par la TGAP "Matériaux d'extraction" (cadre 4) - Cochez l'option ci-contre

Si l'un de vos établissements est concerné par la TGAP "Émissions polluantes" (cadre 5) - Cochez l'option ci-contre

Si l'un de vos établissements est concerné par la TGAP "Déchets" (Cadre 6) - Cochez l'option ci-contre

TGAP Déchets : Localisation des établissements d'OUTRE-MER

Si l'un de vos établissements est situé sur un des territoires : Guadeloupe, Martinique ou Réunion, cochez l'option ci-contre

Si l'un de vos établissements est situé sur un des territoires : Guyane ou Mayotte, cochez l'option ci-contre

Exemple si on coche l'option du cadre 4 :

Liquidation TGAP 2021

Déclaration 8 anomalies détectées Envoi EDI

1 192.3 % Appliquer

edi-paiement TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES (TGAP) 2020TGAP
DÉCLARATION ANNUELLE 2021

ABDSY 2021

Si vous n'avez pas eu d'activités polluantes au cours de l'année d'imposition, veuillez cocher la case ci-contre

1 – ÉTABLISSEMENTS ASSUJETTIS AUX TGAP

Nombre total d'établissements assujettis aux TGAP

Dont assujettis à la composante « Lessives et préparations assimilées »

Dont assujettis à la composante « Matériaux d'extraction »

Dont assujettis à la composante « Émissions polluantes »

Dont assujettis à la composante « Déchets »

2 – DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE LA DÉCLARATION

Si vous êtes concerné par la TGAP "Lessives et préparations assimilées" (cadre 3) - Cochez l'option ci-contre

Si vous êtes concerné par la TGAP "Matériaux d'extraction" (cadre 4) - Cochez l'option ci-contre

Si l'un de vos établissements est concerné par la TGAP "Émissions polluantes" (cadre 5) - Cochez l'option ci-contre

Si l'un de vos établissements est concerné par la TGAP "Déchets" (Cadre 6) - Cochez l'option ci-contre

TGAP Déchets : Localisation des établissements d'OUTRE-MER

Si l'un de vos établissements est situé sur un des territoires : Guadeloupe, Martinique ou Réunion, cochez l'option ci-contre

Si l'un de vos établissements est situé sur un des territoires : Guyane ou Mayotte, cochez l'option ci-contre

La page 2 sera ainsi :

Liquidation TGAP 2021

Déclaration 6 anomalies détectées Envoi EDI

2 192,3 % Appliquer

edi-paiement TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP) 2020TGAP
DÉCLARATION ANNUELLE 2021

ABDSY

4 – TGAP « MATÉRIAUX D'EXTRACTION »

Êtes-vous bénéficiaire d'une procédure de suspension de taxe ? oui non Montant suspendu en € 0,00

TGAP due au titre de l'année d'imposition

Matériaux d'extraction assujettis :	Quantités (A)	Unité	Tarifs (B)	Taxes (A x B)
Première livraison de matériaux d'extraction	0,000	t	0,21	
Première utilisation de matériaux d'extraction	0,000	t	0,21	
B TOTAL TGAP « MATÉRIAUX D'EXTRACTION »				

Pages 2, 3, 7, 8, 9



Ces numéros de page sont valables que si toutes les cases sont cochées.

Ces pages s'afficheront dans leur intégralité uniquement si les options correspondantes sont cochées.

Exemple : Si on prend la page 2 du formulaire qui s'affiche et si seulement l'option « tgap lessives et préparations assimilées » est cochée, une seule zone de saisie qui correspond à « Quantités (A) » s'affichera. Les zones « unité » et « tarifs (B) » sont déjà remplies et la dernière zone à savoir « Taxes (A x B) » est automatiquement calculé dès que la zone « quantité » est remplie. Le total sera aussi automatiquement calculé.

Liquidation TGAP 2021

Déclaration 5 anomalies détectées Envoi EDI

2 192,3 % Appliquer

edi-paiement TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP) 2020TGAP
DÉCLARATION ANNUELLE 2021

ABDSY

3 – TGAP « LESSIVES ET PRÉPARATIONS ASSIMILÉES »

Êtes-vous bénéficiaire d'une procédure de suspension de taxe ? oui non Montant suspendu en € 0,00

TGAP due au titre de l'année d'imposition

Produits assujettis (NC) dont la teneur en phosphate est :	Quantités (A)	Unité	Tarifs (B)	Taxes (A x B)
- inférieure à 5 % du poids (y compris poids = 0 %)	45 000	1	45,21	2 034,45
- comprise entre 5 % et 30 % du poids	5 000	1	194,77	973,85
- supérieure à 30 % en poids	22 000	1	324,63	7 141,86
A TOTAL TGAP « LESSIVES ET PRÉPARATIONS ASSIMILÉES »				10 150,00

Page 4

Cette page s'affiche si l'option TGAP « émissions polluantes » est cochée.

La particularité ici est que vous devez choisir un mode de détermination dans la liste déroulante :

- Mesures des émissions
- Bilans des matières
- Facteurs d'émissions
- Corrélation
- Autres

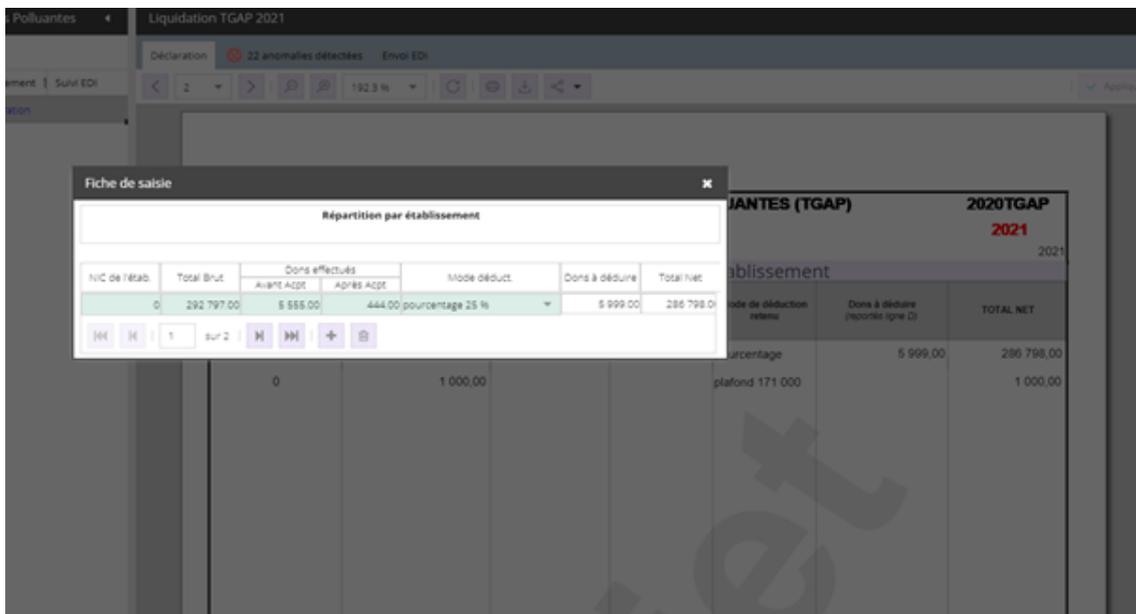
Il vous faut saisir la quantité, c'est ainsi que les totaux (Taxe (AxB)) seront calculés automatiquement.

The screenshot shows the 'Liquidation TGAP 2021' software interface. At the top, it displays 'Déclaration' with '20 anomalies détectées' and 'Envoi EDI'. Below this is a navigation bar with arrows and a zoom level of '192.3 %'. The main content area is titled 'TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP) DÉCLARATION ANNUELLE 2021' and includes the 'edi-paiement' logo and 'ABDSY' identifier. The table below is titled '5 - TGAP « ÉMISSIONS POLLUANTES »' and 'TGAP due au titre de l'année d'imposition'. It lists various pollutants and their corresponding tax calculations based on different determination methods.

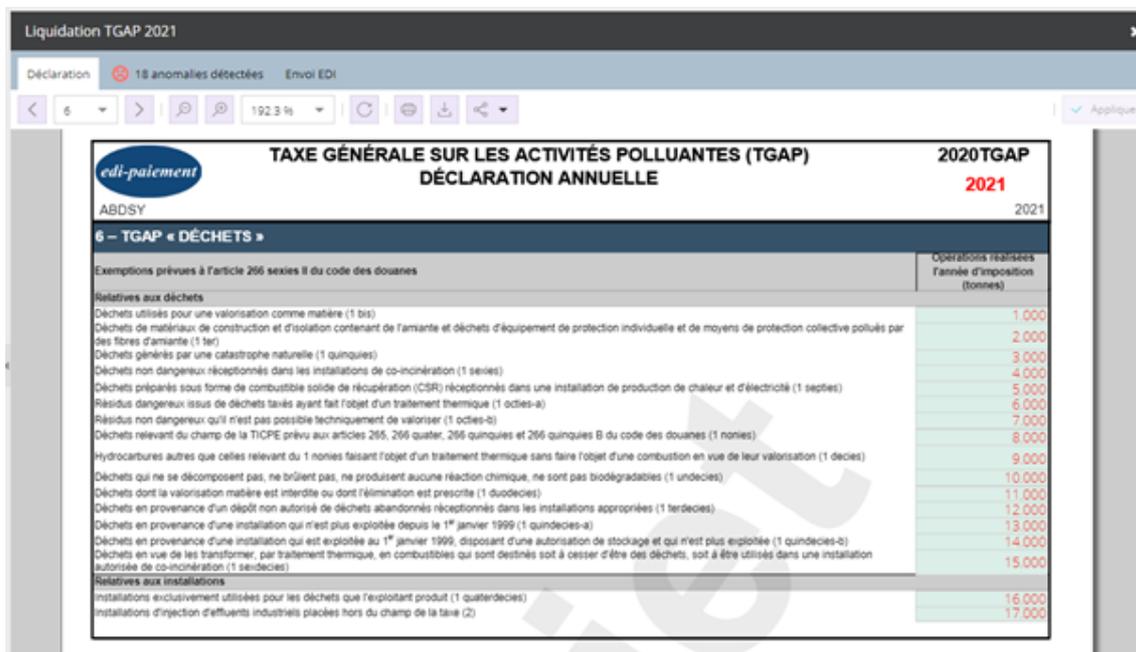
Nature des émissions taxables :	Mode de détermination	Quantités en t (A)	Tarifs (B)	Unité	Taxes (A x B)
Acide chlorhydrique	Mesures des émis	55 000	49,48	€t	2 721,40
Arsenic	Bilans des matén	5 000	534,42	€/kg	2 672,10
Benzène	Facteurs d'émissi	3 000	5,35	€/kg	16,05
Cadmium	Facteurs d'émissi	555 000	524,46	€/kg	291 075,30
Chrome	Mesures des émis	78 000	20,98	€/kg	1 636,44
Cuivre	Facteurs d'émissi	7 000	5,25	€/kg	36,75
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	Corrélation	88 000	53,45	€/kg	4 703,60
Hydrocarbures non méthaniques, solvants et COV	Autres	5 000	145,38	€t	726,90
Mercur	Corrélation	12 000	1 068,82	€/kg	12 825,84
Nickel	Facteurs d'émissi	10 000	104,89	€/kg	1 048,90
Oxydes d'azote et autres composés oxygénés de l'azote, à l'exception du protoxyde d'azote	Autres	11 000	175,48	€t	1 930,28
Oxydes de soufre et autres composés soufrés	Autres	33 000	145,38	€t	4 797,54
Plomb	Corrélation	8 000	10,48	€/kg	83,84
Poussières totales en suspension (PTS)	Bilans des matén	85 000	277,76	€t	24 442,88
Protoxyde d'azote	Facteurs d'émissi	72 000	74,24	€t	5 345,28
Sélénium	Facteurs d'émissi	52 000	534,42	€/kg	27 789,84
Vanadium	Autres	52 000	5,25	€/kg	273,00
Zinc	Corrélation	2 000	5,25	€/kg	10,50
C TOTAL BRUT TGAP « ÉMISSIONS POLLUANTES »					382 136,00

Pages 5 & 6

Ces pages s'affichent si le cadre 6 « Déchets » est bien sélectionné. Concernant la page 5, une zone de saisie répétable est à remplir afin que les données s'affichent sur la page.



Concernant la page 6, il faut remplir les cases en fonction des libellés.



Page 10

Cette page est le récapitulatif du formulaire, la plupart des données sont remplies automatiquement. La première colonne concerne l'acompte attendu et la seconde la taxe due au titre de l'année d'imposition. La déduction acompte déclaré et l'acompte attendu en octobre sont à saisir.

edi-paiement		TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP) DÉCLARATION ANNUELLE		2020TGAP 2021
ABDSY				
7 – RÉCAPITULATIF				
		Acompte attendu (Tarif N+1)		Taxe due au titre de l'année d'imposition
LV	TGAP Lessives et préparations assimilées (total A)	10 170,00		10 150,00
MX	TGAP Matériaux d'extraction (total B)			
SP	TGAP Emissions de substances polluantes (total C)	382 902,00		382 136,00
	Déduction des dons (total D)			
DSM	TGAP Stockage de déchets non dangereux Métropole (total F1)	769,00		685,00
DSR	TGAP Stockage de déchets non dangereux Guadeloupe, Martinique et Réunion (total F2)	1 880,00		1 710,00
DSG	TGAP Stockage de déchets non dangereux Guyane et Mayotte (total F3)	1 906,00		1 809,00
TS	TGAP Transfert de déchets non dangereux pour stockage vers un autre État (total G)	6 327,00		5 749,00
DHM	TGAP Traitement thermique de déchets non dangereux Métropole (total H1)	6 005,00		5 677,00
DHR	TGAP Traitement thermique de déchets non dangereux Guadeloupe, Martinique et Réunion (total H2)	668,00		568,00
DHG	TGAP Traitement thermique de déchets non dangereux Guyane et Mayotte (total H3)	1 765,00		1 714,00
TH	TGAP Transfert de déchets non dangereux pour traitement thermique vers un autre État (total I)	6 005,00		5 677,00
DD	TGAP Stockage et traitement thermique de déchets dangereux (total J)	983,00		982,00
TD	TGAP Transfert de déchets dangereux pour stockage et traitement thermique vers un autre État (total K)	2 182,00		2 181,00
DCN	TGAP Déchets (total DSM + DSR + DSG + TS + DHM + DHR + DHG + TH + DD + TD)	28 490,00		26 752,00
AC	Déduction acompte déclaré			0,00
TG1	Solde TGAP à payer			419 038,00
TG2	Ou excédent TGAP à reporter sur la prochaine déclaration d'acompte			
TA	Acompte attendu en octobre	0,00		